

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section

Références

- Note DGESCO A1-1 n°2019-0053 du 26/06/2019
- Décret n° 2019-826 du 2 août 2019 relatif aux modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE		ENFANT CONCERNE	
Circonscription		NOM	
Nom et adresse de l'école :		Prénom	
NOM du directeur		Date de naissance	
Courriel de l'école	@ac-dijon.fr	Lieu de naissance	
Tél. :			

PARENTS – RESPONSABLES LEGAUX	
NOMS, prénoms des parents ou responsables légaux	
Adresse	
Téléphone	

AMENAGEMENT DEMANDE PAR LES PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX	AVIS DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE	
<p>Je soussigné(e)..... demande que l'enfant.....soit autorisé à être absent de l'école au début des heures de classes de l'après-midi selon les modalités suivantes :</p>	Date de réception de la demande :	
<p><u>Lundi</u></p> <p>L'enfant reviendra à l'école à</p> <p>(à compléter par le créneau horaire proposé par l'école)</p>	<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable, pour les raisons suivantes :
<p><input type="checkbox"/>oui</p> <p><input type="checkbox"/>ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi.</p>	DATE ET SIGNATURE DU DIRECTEUR D'ÉCOLE :	
<p><u>Mardi</u></p> <p>L'enfant reviendra à l'école à</p>	DECISION DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHARGE DE LA CIRCONSCRIPTION	
<p><input type="checkbox"/>oui</p> <p><input type="checkbox"/>ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi.</p>	<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable, pour les raisons suivantes :
<p><u>Jeudi</u></p> <p>L'enfant reviendra à l'école à</p>	DATE ET SIGNATURE DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE :	
<p><input type="checkbox"/>oui</p> <p><input type="checkbox"/>ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi.</p>	SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT AUTORISE	
<p><u>Vendredi</u></p> <p>L'enfant reviendra à l'école à</p>	<p>Lors de l'entretien d'admission de l'enfant à l'école, les parents ou les responsables légaux font part au directeur de leur demande d'aménagement du temps de présence de leur enfant.</p> <p>Le directeur transmet ce document pour validation à l'IEN de circonscription dans les 8 premiers jours de la période.</p> <p>Une réunion avec la famille pour faire le point et aller progressivement vers la journée pleine et l'assiduité est à prévoir au plus tard en février de l'année scolaire en cours.</p> <p>Lors du changement d'aménagement du temps de présence de l'enfant, un nouveau formulaire sera transmis à l'IEN pour validation</p>	
<p><input type="checkbox"/>oui</p> <p><input type="checkbox"/>ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi.</p>		
<p><input type="checkbox"/>oui</p> <p><input type="checkbox"/>ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi.</p>		
<p><input type="checkbox"/>oui</p> <p><input type="checkbox"/>ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi.</p>		
<p><input type="checkbox"/>oui</p> <p><input type="checkbox"/>ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi.</p>		
<p><input type="checkbox"/>oui</p> <p><input type="checkbox"/>ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi.</p>		
<p>Date et signature des parents ou responsables légaux</p>		